

ASSEMBLEE NATIONALE

1er mars 2005

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

AMENDEMENT

N° 525

présenté par
MM. MONTEBOURG, VIDALIES, CARESCHE, VUILQUE, BAPT
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 124

(Art. L. 642-15 du code de commerce)

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination du fait de la suppression de la location-gérance.